



Quels documents autorisés et légal demandés par la Cpm

Par **Denise13**, le **07/06/2019** à **01:49**

Bonsoir,
Bravo pour le nouveau site.
La cpam me demande le jugement de la garde de ma fille pour le renouvellement de la CMU(pour moi) ? Sachant que ma fille est sur la mutuelle de son père depuis sa naissance mais sur nos 2 cartes vitales.
Je trouve ça pas normal, ça ne la regarde pas.
Cordialement

Par **amajuris**, le **07/06/2019** à **09:35**

bonjour,
le rattachement d'un enfant mineur sur les 2 cartes vitale des 2 parents assurés sociaux est possible mais je crois qu'il faut désigner un ouvrier droit principal.
vous avez le droit de refuser de fournir le document demandé par la CPAM mais cela risque de bloquer votre renouvellement de votre CMU.
salutations